



## Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal d'AURONS Séance du 26 février 2021

Le vingt-six février deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal d'AURONS se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 22 février 2021, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André BERTERO, Maire d'AURONS.

Étaient présents : MMmes Natacha GRISONI - Karine BOUVET POULARD – Virginie BOCCA CELLIER – Mélanie GALVEZ & MM. Alain GRANDGIRARD - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN – Jean DE PALEVILLE – Stephan LUCIBELLO - André BERTERO.

Étaient Absents excusés :

- Mme Régine FARLIN VENDITTI qui donne pouvoir à Mme Mélanie GALVEZ
- Mme Sophie KERNEN KRIEGER qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET POULARD
- Mme Véronique LE FUR VASSART qui donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Était Absent non excusé :

- M. Christian DENANS

Madame Natacha GRISONI, après avoir procédé à l'appel de tous les membres du Conseil Municipal, est désignée comme secrétaire de séance (cf. article L 2121-15 du CGCT).

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18 heures 15.

\* \* \*

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2020**, dont copie a été adressée à chaque conseiller ; celui-ci est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents et représentés, sans observations.

**2) Approbation de la vente d'une partie d'une parcelle communale d'environ 1 000 m<sup>2</sup> jouxtant la propriété de M. et Madame Sébastien ELLENA ;**

M. et Mme S. ELLENA, domiciliés 4 rue Saint Pierre à Aurons, souhaitent acquérir une partie de la parcelle communale n° 090 Section C, jouxtant leur propriété. Il est proposé une session d'environ 4/5<sup>e</sup> de la surface globale de la parcelle, la commune demeurant propriétaire des 1/5<sup>e</sup> restants, pour environ 200 m<sup>2</sup>. Cette opération nécessite l'intervention d'un géomètre en vue de déterminer la superficie exacte à céder, le prix du m<sup>2</sup> étant proposé à 25 Euros nets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la vente des 4/5<sup>e</sup> de la parcelle communale cadastrée 090 Section C, jouxtant la propriété de M. et Mme S. ELLENA pour 25 Euros/m<sup>2</sup>.

**3) Approbation du projet présenté par la société VALOCIME, portant revalorisation au terme de chaque contrat, des loyers perçus par la commune au titre du domaine foncier mis à disposition des opérateurs pour la couverture du territoire (antennes s/pylônes).**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est envisagé de revaloriser le montant des loyers versés par INFRACOS (antenne SFR) et ORANGE, en prévision des évolutions qui seront apportées dans le domaine des télécommunication (5G). La société VALOCIME se propose de rédiger les ruptures des contrats actuels (en 2023 pour SFR et en 2025 pour ORANGE) et d'apporter support technique et maintenance des installations, par le biais de conventions de partenariat.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et examiné le tableau récapitulatif des enjeux financiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation de conventions avec la société VALOCIME portant revalorisation des produits perçus par la commune au titre du domaine foncier mis à disposition des opérateurs Télécommunications pour couvrir le territoire.

**4) Approbation du projet de création d'une aire de sport en plein air, située sur l'ancien terrain de basket près du stadium, pour un montant estimatif de 27 281,00 Euros HT.**

Monsieur le maire propose aux membres de l'assemblée de procéder pour l'année 2021 à des travaux portant création d'une aire de sport en plein air, sur le terrain de basket, qui réunirait différents agrès, implantés sur un sol de gazon synthétique ; ces aménagements profiteraient à presque toutes les générations d'auronais et valoriseraient l'image de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les détails de ce projet, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de deux voix contre, approuve les projets de travaux précités qui seront déployés sur l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

**La secrétaire de séance  
Natacha GRISONI**



**Le Maire  
André BERTERO**

